

Intervention de Pierre-Yves Chanu CGT

Un grand merci pour m'avoir proposé d'intervenir dans cette réunion passionnante.

Voici les principaux points de mon intervention

La situation actuelle et le contexte du PLFSS 2021 nous confrontent à 5 enjeux principaux :

1. La « gouvernance » mise en œuvre par le Plan Juppé (lois de financement de la Sécurité sociale, ONDAM, COG) porte une lourde responsabilité dans les difficultés à faire face à la crise sanitaire actuelle, notamment les fermetures de lits au nom de « l'efficacité ». Elle explique par exemple qu'il n'y ait pas plus de lits de réanimation que lors de la première vague. Comme l'a écrit le HCAAM : les difficultés liées à la crise sanitaire « étaient prévisibles et d'ailleurs prévues »

2. Aucune contribution n'a été demandée aux entreprises, qui ont au contraire bénéficié de 20 Mds€ de cadeaux fiscaux (suppression des impôts dits de production. Le transfert de dette de 136 Mds€ sur la CADES est exclusivement financé par les ménages via la CRDS et la CSG. Les entreprises bénéficieront en 2021 de 75 à 90 Mds€ de baisses de cotisations sociales, avec notamment une poursuite de la substitution de la TVA aux cotisations sociales patronales. Il faut dans un premier temps remettre en cause ces exonérations

3. La constitution d'une 5^{ème} branche de la Sécurité sociale dédiée à la perte d'autonomie aboutira à séparer le soin des dépenses liées à la perte d'autonomie, alors qu'ils sont indissociables. En outre, le mode de financement de la branche (à 90% la CSG), et le pilotage de la CNSA (où les syndicats ont à peine 20% des sièges) aboutiront de fait à une étatisation de la gestion de la branche.

4. Le Gouvernement n'a pas renoncé à la réforme des retraites. Celle-ci est suspendue et non abandonnée. Et le ministre Bruno Le Maire n'a pas caché qu'il faudrait réformer les retraites. Dans l'immédiat, le risque le plus important est le rapport annuel du COR qui sera présenté fin novembre. La menace principale est que ce rapport serve de support soit à un nouveau recul de l'âge de la retraite, soit à une baisse des pensions, sous prétexte que les retraités auraient un niveau de vie supérieur à celui des actifs. Pour sa part la CGT défend un système à prestations définies incompatible avec les régimes par points qui sont par construction à cotisations définies, qui garantisse le droit à la retraite à 60 ans avec 75% des meilleurs salaires d'activité.

5. Il ne suffit pas de combattre les régressions que nous subissons au fil des PLFSS successifs. Il faut se battre pour le renforcement de notre système de Sécurité sociale solidaire, une reconquête de la Sécurité sociale permettant d'aller vers la Sécurité sociale intégrale que revendique la CGT.

Cordialement

Pierre-Yves Chanu

Conseiller confédéral de la CGT